

**Embargo jusqu'au 26 août 2011 à 16h**



## **IPD publie l'indice du premier semestre 2011 de la performance des OPCI RFA, en partenariat avec l'ASPIM**

Paris, le 26 août 2011

IPD publie aujourd'hui l'indice du premier semestre 2011 de la performance des OPCI RFA, en partenariat avec l'ASPIM.

L'indice présente au 30 juin 2011 un rendement global de 4,73 % qui reflète la performance enregistrée au cours des 6 premiers mois de l'année 2011.

Parmi ces véhicules, les fonds spécialisés, c'est-à-dire dont l'exposition à un secteur particulier est de plus de 70 % (au nombre de 36 au 30 juin 2011) enregistrent une performance sur la période de 5,10 %. Les fonds diversifiés (représentant 13 % en valeur de l'échantillon total analysé), quant à eux présentent une performance plus faible, s'établissant à 2,34 % au cours du premier semestre 2011.

L'Actif Net Réévalué total de l'échantillon est de 4 854 M€ à fin juin 2011 contre 4 517 M€ à fin décembre 2010. La valeur des actifs sous-jacents immobiliers est de 7 675 M€ au 30 juin 2011. Sur les 40 véhicules présents au 30 juin 2011, 27 sont des OPCI RFA dédiés et 13 sont donc des OPCI RFA non dédiés.

Parmi les sociétés de gestion d'OPCI qui contribuent à cet indice, deux nouveaux établissements ont rejoint l'échantillon pour cette troisième publication (ci-après soulignés) : AEW Europe SGP, Amundi Immobilier, ARCHON Group, AXA Real Estate SGP, BNP Paribas REIM, BSG France, Ciloger, GE REM, Peref Gestion, Perial, Sofidy, UFG LFP, et VIVERIS REIM.

Union Investment France n'a pas été en mesure de fournir les données nécessaires à son maintien dans l'indice.

D'après IPD, cet échantillon est considéré comme représentatif du marché des OPCI RFA investis en France.

D'un point de vue méthodologique, la performance affichée traduit l'évolution de l'Actif Net Réévalué, nette de dépenses en capital et distribution comprise. Les données nécessaires à la production de cet indice sont transmises à IPD par les sociétés de gestion après qu'elles-mêmes les aient établies conformément aux exigences réglementaires et comptables.

L'OPCI RFA (Organisme de Placement Collectif Immobilier à Règle de Fonctionnement Allégé) est un produit immobilier dont au moins 60 % des actifs est investi en immobilier, avec une liquidité renforcée à concurrence d'au moins 10 %, une fiscalité plus souple et mieux adaptée.

Comme pour l'ensemble des indices produits par IPD, un comité de pilotage assure sa bonne gouvernance. Formé de représentants d'IPD, de l'ASPIM et de personnalités qualifiées de l'industrie des OPCIs, il a pour fonction essentielle de fournir des recommandations et des suggestions sur les aspects liés à la nature et l'exhaustivité de l'information communiquée au marché.

La publication de ce type d'indices est conforme au rôle que s'est fixé IPD de contribuer à la transparence des marchés immobiliers et d'apporter tous les outils complémentaires à l'analyse de performance des actifs sous-jacents. IPD réalise depuis 1989 des indices de fonds que l'on retrouve désormais en Allemagne, Australie, France, Italie, Royaume-Uni ainsi qu'au niveau paneuropéen. En France, IPD produit depuis 2010 l'indice de performance des OPCIs RFA en partenariat avec l'ASPIM qui a souhaité s'associer à cette initiative en tant que représentant des sociétés de gestions d'OPCI.

#### **Notes aux journalistes :**

IPD est une société internationale dédiée à la mesure et à l'analyse de performance pour l'immobilier d'investissement et d'exploitation. En tant que premier fournisseur mondial d'analyse de performance pour les gestionnaires de fonds, les investisseurs, les banques, les utilisateurs, les asset, property & facility managers, IPD offre une gamme complète de services incluant indices, reporting, benchmarking, recherche & publications, conférences & formations. Pour plus d'informations : [www.ipd.fr](http://www.ipd.fr).

L'ASPIM est une association à but non lucratif, créée en 1975, qui rassemble et fédère les acteurs de l'investissement collectif dans l'immobilier et dont elle défend les intérêts.

Elle veille à préserver les attraits financiers et fiscaux des fonds immobiliers et l'équité de leur traitement par rapport à d'autres types de placement immobilier, ainsi qu'à l'établissement d'un cadre réglementaire stable, rassurant et compatible avec les spécificités de l'investissement dans l'immobilier et les attentes des clients investisseurs et épargnants. Pour plus d'informations : [www.aspim.fr](http://www.aspim.fr).

**Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :**

Florence Assomany, IPD, Responsable Analyses Investisseurs France  
+33 1 58 05 36 90, [florence.assomany@ipd.com](mailto:florence.assomany@ipd.com)

**Contacts presse :**

Pour IPD : Agence côtéjardat, Valérie Jardat, +33 1 41 05 94 10, [valerie.jardat@cote-jardat.fr](mailto:valerie.jardat@cote-jardat.fr)

\* \* \*